



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :
le 24/01/2023

Publication :
le 03/02/2023

Délibération n° D-2023-16

Subvention - Convention financière - Avenant n°12 - Le Camji -
2ème acompte 2023

Président :

MONSIEUR DOMINIQUE SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Valérie VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Sophie BOUTRIT, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Pôle Vie de la Cité et du Territoire

**Subvention - Convention financière - Avenant n°12 -
Le Camji - 2ème acompte 2023**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Le Camji Scène de Musiques Actuelles afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2019 à 2022.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec l'Association Le Camji qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2019 à 2022.

Ces deux conventions ont été renouvelées par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

Au titre de la convention financière, il est proposé d'attribuer un deuxième acompte de 120 843 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2023.

Le montant total de la subvention pour l'exercice 2023 s'élève à 362 530 €. Pour mémoire, un premier acompte de 120 843 € a été attribué suite au vote du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°12 à la convention financière signée avec l'association Le Camji ;
- autoriser l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association Le Camji un deuxième acompte de 120 843 € au titre de la subvention 2023, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

Monsieur le Maire Jérôme BALOGE, Madame Christelle CHASSAGNE et Monsieur Baptiste DAVID n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	3
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

Valérie VOLLAND

Jérôme BALOGE



**AVENANT N°12 A LA CONVENTION FINANCIERE
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION LE CAMJI**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2023

D'une part,

ET

L'Association Le Camji, représentée par Monsieur Romain RIVAULT, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Camji ou l'Association

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Le Camji Scène de Musiques Actuelles afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2019 à 2022.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec l'Association Le Camji qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2019 à 2022.

Ces deux conventions ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

ARTICLE 1

La subvention de la Ville de Niort pour l'exercice 2023 s'élève à 362 530 €.

La Ville de Niort a versé un premier acompte sur la subvention 2023 d'un montant de 120 843 € à l'Association Le Camji, suite au vote du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 120 843 € à l'Association Le Camji qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2023.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Le Camji
Le Président

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Romain RIVAULT

Christelle CHASSAGNE